

Présentation du séminaire

Emmanuel JEULAND

Professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Fruit de la collaboration de l'IRJS (département Droit de la famille et du patrimoine et département Sorbonne justice et procès, Université Paris 1) et du CMH (Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne), le séminaire « Penser le droit des majeurs vulnérables » a pour ambition de contribuer à conceptualiser une branche du droit qui l'est trop peu. Alors même, en effet, que, sous l'effet d'un grand nombre de facteurs extra-juridiques, dont le vieillissement de la population, ce droit est particulièrement dynamique et attire l'attention au-delà du cercle restreint de spécialistes, comme en témoigne, parmi tant d'autres exemples, le colloque organisé à la Cour de cassation le 18 octobre 2024 (« Les métamorphoses de la protection juridique des majeurs : regards prospectifs sur les 15 ans d'application de la loi du 5 mars 2007 »), une vision transversale semble manquer. Dès lors, pour mieux appréhender ce droit à la fois technique, pétri de concepts millénaires mais aussi travaillé par les grandes dynamiques de notre temps, il convient de le mettre en perspective en interrogeant plusieurs concepts ou mécanismes : la vulnérabilité, dans son versant individuel mais aussi collectif (vulnérabilité collective de nos sociétés, vulnérabilité globale du vivant) ; l'autonomie, prise entre philosophie et droit ; les mots mêmes de la matière (passage de l'incapacité à la vulnérabilité et à la protection voire l'accompagnement), les modèles fournis par l'histoire du droit ou le droit comparé ; la place des sources supranationales dans l'évolution de notre droit ; le retrait relatif du juge, le rôle joué par d'autres acteurs (le notaire, les mandataires, le médecin, la famille, l'avocat...) ; les divers outils de « représentation » de la personne vulnérable (personne de confiance, directives anticipées, etc.) à un moment où le droit positif français pourrait évoluer vers une mesure de protection juridique unique dans le sillage d'autres États (Belgique, Espagne,

par ex.). Cette démarche théorique se nourrit de la pratique car les aspects socio-culturels sont souvent décisifs pour la mise en place et le déroulement de la mesure. Il est ainsi indispensable de travailler avec les juges des contentieux de la protection, notamment sur la façon dont ils perçoivent l'évolution de la matière vers plus d'autonomie du majeur protégé. À cet égard il serait intéressant de réfléchir à la façon dont la personne protégée pourrait ne pas être seulement objet de notre étude mais également acteur.

Ce séminaire dont le champ d'étude est large et ambitieux se poursuivra jusqu'aux vingt ans de la grande réforme du droit des majeurs protégés (à savoir le 5 mars 2027). Cet anniversaire de la réforme pourra être l'occasion d'organiser un colloque d'envergure, fruit des recherches menées ensemble les quatre années précédentes.

Programme de l'année 2023-2024

Séance 1 : vendredi 29 septembre 2023, de 14 heures à 16 heures

La promotion internationale de l'autonomie de la personne vulnérable

Avec :

- Coralie KLIPFEL, docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
- Isabelle AUBERT, maîtresse de conférences en philosophie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut universitaire de France

Séance 2 : vendredi 17 novembre 2023, de 14 heures à 16 heures

La vulnérabilité : les mots et la pratique

Avec :

- Fabian BACHEM, juge des contentieux de la protection
- Yvonne FLOUR, professeur émérite de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Séance 3 : vendredi 26 janvier 2024, de 14 heures à 16 heures

Regards comparés

Avec :

- Marta PEGUERA POCH, professeur d'histoire du droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Stefano TROIANO, Professore Ordinario di Diritto privato nell'Università di Verona
- Sara SCOLA, Ricercatore Senior in Diritto Privato nell'Università di Verona.

Séance 4 : vendredi 5 avril 2024, de 14 heures à 16 heures

Pluralité des mesures ou mesure unique.

Avec :

- Nathalie DANDOY, professeure à l'UCLouvain, Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine (CeFAP)
- Gilles RAOUL-CORMEIL, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie.

Séance 5 : vendredi 14 juin 2024, de 14 heures à 16 heures

Supprimer l'incapacité ?

Avec :

- Pilar PEITEADO MARISCAL, professeure docteure à l'université de la Complutense à Madrid,
- Marie GAILLE, directrice de recherche au CNRS, philosophe,
- Agathe CAMUS, docteure en philosophie de la médecine, CHUV, Lausanne, chercheure associée à SPHERE, UMR 7219.